

JAIGNES - COMMUNE

Séance du 08 avril 2025

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 02/04/2025

Présents : 6

huit avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Achille HOURDÉ

Votants: 7

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY

Représentés: Nathalie LE COHU représentée par Achille HOURDÉ

Excusés: Marie-Claire ROQUES

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: CONTRAT RURAL - PROGRAMME 2025 - DE_2025_011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la préparation d'un dossier de demande de Contrat Rural associant la Commune, le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France pour :

- Répondre à nos obligations concernant la mise en sécurité de notre défense incendie, compte tenu que notre réseau d'eau n'est pas dimensionné pour garantir les débits nécessaires de 60 m³/h, alors que nous sommes au mieux à 15 m³/h.
- Anticiper l'agrandissement et l'aménagement de notre cimetière au regard de sa capacité actuelle, qui ne permettra plus d'accueillir de nouvelles demandes dans les toutes prochaines années.
- Créer des voies publiques routières communales pour desservir les habitations isolées dans les hameaux.

Il rappelle que les opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 35% par le Département et de 45% par la Région.

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement des Contrats Ruraux adopté respectivement par délibérations de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France le 6 juillet 2022 et du Conseil départemental de Seine-et-Marne le 7 juin 2022;

Vu les pièces du dossier de demande de Contrat Rural ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire

Autorise le Maire a solliciter Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département.

Dit que le dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural sera déposer après adoption du plan de financement par le conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025 SLOW
ID : 077-217702356-20250408-DE_2025_011-DE

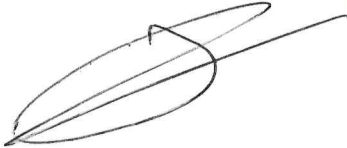
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Maxime DE AMORIN



Le maire,

Achille HOURDÉ

